

AVIS DE PUBLICATION

**PROJET DE FERMETURE D'UNE SECTION DE LIGNE
DU RESEAU FERRE NATIONAL**

La ligne ferroviaire n°356.000 dite de « Rouxmesnil à Eu », entre le PK 4+325 et le PK 23+300, est actuellement exploitée par EDF pour l'évacuation de son combustible usagé depuis le Centre nucléaire de production d'électricité de Penly.

La section du PK 4+325 au PK 15+570 est maintenue à date dans le réseau ferré national sous gestion de SNCF Réseau, tandis que la section du PK 15+570 au PK 23+300 est déclassée par décret du 24 février 1975 et mise à disposition d'EDF par convention de raccordement d'Installation Terminale Embranchée (ITE).

SNCF RÉSEAU a procédé à un examen de la situation de cette section de ligne, notamment du point de vue de l'analyse socio-économique du territoire, de l'évolution des besoins de déplacement, des caractéristiques techniques des infrastructures concernées et des perspectives d'une nouvelle utilisation de cette section de ligne pour d'autres circulations ferroviaires. Cet examen n'a pas fait apparaître de telles perspectives.

Dans le cadre d'un projet stratégique piloté par l'État, EDF souhaite maintenir et développer dans la durée l'utilisation de la voie ferrée, en augmentant le nombre de trains à l'horizon 2025. Cette nouvelle utilisation nécessite une régénération de l'infrastructure, qui motive la demande de fermeture puis de déclassement, en vue d'une cession à l'entreprise EDF. SNCF Réseau envisage donc la fermeture de la ligne n° 356.000 entre les points kilométriques PK 4+325 et 23+300, soit environ 19 kilomètres, en application des dispositions de l'article 22 du décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de SNCF RÉSEAU.

Conformément à ce décret, la Région Normandie, autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux, a été saisie de ce projet pour avis.

En application des dispositions du décret précité, **SNCF RÉSEAU publie le présent avis à l'intention des entreprises ferroviaires, des gestionnaires d'infrastructure de réseaux raccordés au réseau ferré national ou embranchés. Ces entreprises et gestionnaires peuvent faire connaître leurs observations éventuelles sur ce projet de fermeture, dans un délai de trois mois à compter de la parution du présent avis. Ces observations doivent être adressées à Nicolas BOUHAIL (ext.nicolas.bouhail@reseau.sncf.fr) de SNCF RÉSEAU qui pourra délivrer toute information complémentaire sur ce projet.**

Observations éventuelles à transmettre à SNCF RÉSEAU avant le : 17/04//2024